

I Dispositions générales et réglementaires :

I.1) Textes officiels :

Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat

L'arrêté du 25 janvier 2019 a autorisé au titre de l'année 2019, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

L'arrêté du 8 avril 2019 fixant, au titre de l'année 2019, le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

I.2) Informations générales :

La sélection des dossiers a eu lieu le lundi 13 mai 2019.

L'entretien des candidats a eu lieu les 3 et 4 juin 2019,

Le nombre de poste est de 7.

Inscrits	Dossiers présentés	Convoqués à l'entretien	Postes	Candidats déclarés aptes
909	496	27	7	11

I.3) Les conditions pour se présenter

Les candidats sont autorisés à se présenter au concours externe s'ils remplissent les conditions générales fixées par la loi portant droits et obligations des fonctionnaires (loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée) c'est-à-dire :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de la communauté européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen,
- Jouir de leurs droits civiques, ne pas avoir au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire, des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- Aucune condition de diplôme,
- Les candidats peuvent être agents non titulaires de l'Etat ou bien candidat extérieur à l'administration.

II Les candidats

Répartition par sexe et par tranche d'âge

II.1) des candidats convoqués

	< 25 ans	De 26 à 35 ans	De 36 à 45 ans	>45ans	TOTAL
Hommes		1			1
Femmes		10	10	6	26
TOTAL		11	10	6	27

II.2) des candidats sélectionnés

	< 25 ans	De 26 à 35 ans	De 36 à 45 ans	>45ans	TOTAL
Hommes		1			1
Femmes		4	4	2	10
TOTAL		5	4	2	11

II.3) Répartition des candidats par diplôme

TITRES	Convoqués à l'entretien	Candidats déclarés aptes
Doctorat		
M2	2	1
L2	6	4
Diplôme de niveau III	8	5
Bac techno/prof	9	1
Bac général	1	
Diplôme niveau IV		
CAP	1	
BEP		
Diplôme niveau V		
Autre diplôme		
Sans diplôme		

III La sélection des dossiers

La difficulté de ce recrutement réside dans le nombre important de candidats inscrits et donc de dossiers déposés. Les dossiers incomplets ont été exclus, il convient d'apporter une grande attention à la constitution du dossier.

Le jury a été réparti en 3 sous-commissions de 3 personnes chacune.

Il leur a été demandé de travailler sur la base des critères suivants :

- L'adéquation du profil avec les tâches susceptibles d'être confiées à un adjoint administratif,
- Expérience professionnelle dans la fonction publique et hors fonction publique,
- La forme, la rédaction et la qualité d'expression (orthographe, qualité de la rédaction, présentation soignée)
- La pertinence de la candidature (motivation, capacité à évoluer ...),
- Le parcours professionnel diversifié.

Lorsque les candidats rédigent leur lettre de motivation, il est important qu'ils sachent qu'ils s'adressent au Recteur de l'Académie et non à un recruteur privé, qu'ils sachent également ce qu'on attend d'un adjoint administratif, quelles sont les missions qui sont susceptibles de lui être confiées.

Travailler dans la fonction publique, c'est un engagement au service de l'Etat avec des missions de service public, il faut accepter d'être mobile et adaptable à différents métiers.

IV L'entretien oral

Pour l'entretien, l'épreuve s'est déroulée les 3 et 4 juin 2019. Le jury était réparti en 1 commission de 3 personnes (une personne extérieure à l'Education Nationale, un cadre de l'administration et un cadre de l'université UCA).

Au final 11 candidats ont été sélectionnés et classés par ordre de mérite.

Les consignes données au jury étaient les suivantes : Chaque candidat devait se présenter pendant 5 minutes au plus et le jury devait poser des questions visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation. Le jury, à l'aide du CV et de la lettre de motivation, devait vérifier que les compétences et aptitudes mises en avant par le candidat dans son dossier étaient bien réelles.

Il a été rappelé au jury d'avoir une attitude bienveillante vis-à-vis des candidats lors de cet entretien, il ne s'agit pas de mettre les candidats en difficulté et le jury a veillé à adapter les questions au profil du candidat.



Recrutement externe sans concours ADJAENES

Session 2019

Rapport de jury

Observations :

- Il est important de rappeler aux candidats que cet entretien oral doit être préparé, la présentation du parcours professionnel doit être structurée, elle doit également mettre en avant les compétences acquises et les qualités du candidat. Une énumération chronologique des emplois occupés ne présente pas d'intérêt.
- Les candidats classés jusqu'au rang 7 ont manifesté une grande motivation et ont fait preuve devant le jury, à travers leur prestation, de leurs capacités à exercer différentes fonctions et à évoluer professionnellement.
- Ce que le jury attend, outre la motivation, c'est une capacité à s'adapter à toutes les situations et aux différents postes, une certaine ouverture d'esprit et une curiosité pour l'environnement professionnel. Par ailleurs, ce recrutement concerne de futurs agents publics, le jury s'est donc attaché à vérifier la connaissance, voire l'attachement des candidats aux valeurs du service public et aux grands principes du statut de la fonction Publique.

Le 20 juin 2019,

La présidente du jury

signé

Béatrice CLEMENT